

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Ordonnances rendues en matière de société (R) - Dépôt le 19/07/2024 - 9875 - 2021 B 01641 - 898 695 093 - SFP DEVELOPPEMENT

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE**ORDONNANCE**

Nous, Monsieur Philippe VERDUN, Président du Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence,

Assisté du Greffier,

Vu la requête présentée par la société SFP DEVELOPPEMENT (SAS), inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro SIREN 898 695 093 et dont le siège social est situé 1140, Rue André Ampère Actimart II Bât.Acticentre Les Milles 13290 Aix-en-Provence,

Vu l'article L.232-23 du code de commerce,

Attendu que la société SFP DEVELOPPEMENT (SAS) sollicite le report de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clôturés le 31 décembre 2023 au plus tard le 30 septembre 2024,

Attendu qu'à ce jour, les comptes des exercices clôturés en 2022 n'ont pas été déposés au Greffe,

En conséquence,

REJETONS en l'état du non dépôt des comptes de l'exercice précédent, la demande de report de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023,

Autorisons la société SFP DEVELOPPEMENT (SAS) à nous déposer une nouvelle requête dès régularisation auprès du Greffe.

Fait à Aix-en-Provence, le **19** JUIL. 2024

Le Président

Le Greffier **LEMAGNER Marie**

Coût : 38.11 euros TTC.